

CERTIFICAT N° 005 OCR

Rév 1 - Extension du périmètre - Evolution de la réglementation applicable

Délivré à :

DINA

60 chemin de journalon
01640 SAINT-JEAN-LE-VIEUX
SIRET n° 828 288 704 00012

Le CEFRI certifie que DINA satisfait aux exigences :

- de l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des Organismes de Formation et des Organismes Compétents en Radioprotection, modifié par arrêté du 12 novembre 2021,
- de la procédure générale de certification des organismes compétents en radioprotection CEFRI/PRO-C-0323 à l'indice en vigueur,

pour :

L'exercice des missions d'un Organisme compétent en radioprotection

Cette certification est délivrée pour le(s) niveau(x), secteur(s) et option(s) suivant(s)

- Niveau 1 - Secteur
 - Rayonnements d'origine naturelle
- Niveau 2 - Secteur Industrie

Option(s) :

- Sources scellées (*incluant les appareils en contenant ainsi que les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules mentionnés au 2° de l'article R. 1333-104 du code de la santé publique*)
- Sources non scellées (*incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles ainsi que les substances radioactives d'origine naturelle*)
- Nucléaire (*recouvrant les activités réalisées par les entreprises mentionnées au 2° de l'article R. 4451-113 du code du travail et conduites au sein d'une installation nucléaire de base autres que celles définies au 1° de ce même article*)

Le présent certificat est valable à compter du 01/06/2022 et jusqu'au 30/04/2026, sauf suspension ou annulation notifiée entre temps à l'organisme ci-dessus.

Décision du 11/05/2022

La Présidente du Comité de Certification
« CRP »



Catherine LUCCIONI

Le Directeur du CEFRI

Pascal VAUCHERET

